

ques années, pour fuir leurs ennemis. Le ministère des missionnaires avait donc fort peu de fruit à l'égard des adultes en bonne santé, et se bornait à administrer les sacrements à des malades, quand ils pouvaient les aborder, ou le baptême à des petits enfants.

## XII.

Les Jésuites attirent à Québec quelques jeunes Hurons pour les instruire.

Une si triste expérience avait convaincu autrefois les Récollets que, pour travailler utilement à la civilisation et à la sanctification des sauvages, il était nécessaire, comme nous l'avons dit, d'instruire et de former aux mœurs chrétiennes quelques enfants de ces nations, qui pourraient ensuite faciliter l'instruction et la sanctification des autres ; et les Jésuites, ayant aussi acquis cette même conviction, résolurent, à leur tour, d'établir enfin pour des enfants sauvages une école ou un séminaire. L'expérience leur avait appris jusqu'où allait la faiblesse des sauvages pour leurs enfants. Elle était si excessive qu'ils ne pouvaient souffrir qu'on les châtiait ou qu'on les reprît seulement de paroles, ni même qu'on refusât quoi que ce fût à un enfant qui pleurait. Ils jugèrent donc que, s'ils prenaient des enfants pour les former dans leur pays même, ils seraient, à leur moindre fantaisie, enlevés de leurs mains par les parents ayant qu'ils eussent été instruits ; et, pour éviter cet inconvénient, ils résolurent de prendre avec eux, à Québec, des enfants Hurons, dont les parents, demeurant dans leur propre pays, ne descendaient que pour la traite. Ils avaient songé d'abord d'établir ce séminaire à leur résidence de Notre-Dame des Anges ; mais, comme ce lieu était alors solitaire et qu'il n'y demeurait aucun enfant Français, ils résolurent, avec l'aide d'une personne généreuse, de bâtir, comme on l'a dit, un corps de logis à Québec même, afin que les enfants sauvages, se trouvant, par ce moyen, auprès des Français du même âge qu'eux, se formassent plus aisément à nos mœurs. L'année 1637, par le concours officieux de M. de Montmaguy et le zèle du sieur Nicolet et des autres interprètes des nations sauvages, on parvint à faire consentir quelques Hurons, descendus pour la traite, à laisser six de leurs enfants à Québec pour y être instruits ; et on commença ainsi le séminaire. Rien ne fut négligé pour rendre notre manière de vivre agréable à ces enfants ; on les habilla à la Française, on les fournit de linge et de tout le petit mobilier nécessaire, et on les mit sous la conduite d'un Religieux chargé de les former.

## XIII.

La duchesse d'Aiguillon fonde un hôpital pour les sauvages.

Dans sa relation de 1634, le P. Le Jeune avait dit, en parlant de la nécessité d'établir le séminaire pour y éléver des garçons : il fau-